

# MODALITES DE RENTREE 2015/2016

## Calendrier scolaire 2015/2016

<b>RENTREE SCOLAIRE DES ELEVES</b>	<b><u>Mardi 1<sup>er</sup> septembre 2015</u></b> <b><u>Reprise des cours</u></b> <ul style="list-style-type: none"><li>• 9h00 – 10h30 : Accueil des internes</li><li>• 10h30 – 12h00 : Rentrée des Terminales</li><li>• 12h00 – 13h30 : Repas</li><li>• 13h30 – 15h30 : Rentrée des Secondes</li><li>• 14h30 – 16h00 : Rentrée des Premières</li></ul>
	<b><u>Mercredi 2 septembre 2015</u></b> Les cours débuteront selon l'emploi du temps
<b>VACANCES DE LA TOUSSAINT</b>	Fin des cours : Vendredi 16 octobre 2015 au soir Reprise des cours : Lundi 2 novembre 2015 au matin
<b>VACANCES DE NOËL</b>	Fin des cours : Vendredi 18 décembre 2015 au soir Reprise des cours : Lundi 4 janvier 2016 au matin
<b>VACANCES D'HIVER</b>	Fin des cours : Vendredi 12 février 2016 au soir Reprise des cours : Lundi 29 février 2016 au matin
<b>VACANCES DE PÂQUES</b>	Fin des cours : Vendredi 8 avril 2016 au soir Reprise des cours : Lundi 25 avril 2016 au matin
<b>VACANCES D'ETE</b>	Fin des cours : Mardi 5 juillet 2016

## Jours fériés et Pont de l'Ascension 2015/2016

### Jours fériés :

- Dimanche 1<sup>er</sup> novembre 2015
- Mercredi 11 novembre 2015
- Vendredi 25 décembre 2015
- Vendredi 1<sup>er</sup> janvier 2016
- Lundi 28 mars 2016 : lundi de Pâques
- Dimanche 1<sup>er</sup> mai 2016 : fête du travail
- Dimanche 8 mai 2016
- Jeudi 5 mai 2016 : jeudi de l'Ascension
- Lundi 16 mai 2016 : lundi de Pentecôte

## Bourses nationales 2015/2016

Les nouveaux élèves, déjà boursiers dans leur lycée d'origine, devront prendre contact avec leur ancien établissement afin que ce dernier puisse procéder au transfert de leur dossier.

Les demandes de bourses pour l'année scolaire 2015/2016 sont closes (sauf cas exceptionnels : changement de situations familiale et/ou professionnelle).

Les parents qui ont fait la demande dans les délais impartis, ont dû recevoir un document émanant de l'Inspection Académique de Pau. Il est **IMPERATIF** de renvoyer ce document à Mme CLOET (secrétariat du lycée), le plus rapidement possible. Sans ce document, il ne pourra être donné une suite favorable au dossier.

Le montant qui vous sera attribué pour l'année, viendra en déduction des sommes dues au lycée (frais de scolarité, frais de transport, assurance scolaire, cotisation A.P.E.L., cotisation diocésaine...). Le versement s'effectue en 3 versements (janvier 2016 pour le 1<sup>er</sup> trimestre – Mars 2016 pour le 2<sup>ème</sup> trimestre – Courant juin 2016 pour le 3<sup>ème</sup> trimestre). Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Mme CLOET (chargée du dossier) ou M. MULET (Econome).

Les élèves déjà boursiers, l'an dernier, n'ont aucune démarche à effectuer, le montant des bourses est reconduit automatiquement. Par contre, les élèves déjà boursiers qui redoublent, doivent se faire connaître auprès de Mme CLOET (chargée du dossier) afin qu'elle leur remette le document de révision des bourses (**OBLIGATOIRE**).

## Assurance scolaire 2015/2016

Le lycée souscrit à une assurance globale auprès de la Mutuelle Saint-Christophe (voir brochure jointe au présent document afin que vous puissiez prendre connaissance des garanties dont votre enfant bénéficiera du **1<sup>er</sup> septembre 2015 au 31 août 2016**).

Le montant de cette assurance est de **8,60 euros** pour l'année scolaire en cours.

**INUTILE** de nous fournir, en début d'année, une attestation d'assurance scolaire.

## Forfait annuel 2015/2016

Ce forfait comprend :

- La contribution des familles.
- L'assurance scolaire.
- La cotisation de l'A.P.E.L. (Association des Parents d'Elèves).
- Les frais relatifs au statut de l'élève (interne – interne/externe).

La totalité des prestations annuelles est lissée sur 10 mois (de septembre 2015 à juin 2016 inclus). Il est tenu compte du fait que les élèves quittent le lycée plus tôt en juin.

Les élèves demi-pensionnaires auront une carte, en début d'année, qui leur sera attribuée et qui sera alimentée régulièrement par vos soins pour qu'ils puissent déjeuner le midi. Lorsque la carte arrive à expiration (plus d'argent crédité sur la carte), l'élève devra la réalimenter financièrement auprès de M. MULET (Econome).

## Echéancier

Vous recevrez, fin septembre, un seul et unique document pour l'année où figurera votre échéancier. Nous tenons à vous préciser que cet échéancier tient compte de la sortie de votre enfant courant juin. Par contre, le montant annuel est lissé sur 10 mois, allégeant ainsi les mensualités dues. **ATTENTION!** Tout trimestre commencé est **OBLIGATOIREMENT** dû, quel que soit le statut scolaire de votre enfant (ceci est valable en cas de désinscription ou d'exclusion définitive du lycée).

**Le paiement est effectué par prélèvement automatique (pour les familles ayant souhaité ce mode de paiement) entre le 25 et le 30 de chaque mois.** Si vous avez opté pour ce mode de règlement, vous avez dû fournir un RIB et l'imprimé d'autorisation et de demande de prélèvement automatique. Dans le cas contraire, vous pourrez toujours le réclamer à Mme CLOET (secrétariat).

**Pour les familles qui ont opté pour le règlement par chèque, le principe reste le même.**

**ATTENTION ! Vous pouvez être amené à rencontrer des difficultés de trésorerie – dans ce cas – nous vous demandons de prendre RAPIDEMENT contact avec M. MARTEAU (Directeur) afin de trouver des solutions pour vous aider. N'attendez pas que la situation soit catastrophique pour réagir.**

## Parking des deux roues

Le lycée met à la disposition des élèves, un parking pour les cyclomoteurs et les bicyclettes, mais il ne répond pas des vols ou actes de vandalisme qui pourraient advenir. Ce parking se trouve – place Monseigneur Pouzet (derrière la cathédrale). Les élèves veilleront à assurer leur véhicule contre le vol et le vandalisme et prévoiront également un antivol. Un code d'accès au parking sera communiqué aux élèves concernés, par le biais de la vie scolaire. Pour ce faire, il leur appartient de se faire connaître, dès la rentrée, auprès de Mme MICHALSKI (C.P.E.).

Il est interdit de communiquer le code à qui que ce soit, seul les détenteurs de cyclomoteurs ou de bicyclettes doivent le connaître.

## Opération « Coups d'pouce »

Depuis 2011, le Conseil Régional d'Aquitaine aide les familles dans le cadre des frais de rentrée scolaire (fournitures et livres scolaires...). Les demandes d'inscription à ce dispositif devront être faites par les familles entre le **1<sup>er</sup> septembre et le 17 novembre 2015 inclus.**

Le montant de cette aide est de : **90 euros pour les élèves qui ne bénéficient pas de l'allocation de rentrée scolaire émanant de la C.A.F. et de 170 euros pour ceux qui bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire de la CAF.**

**Ce dispositif ne concerne que les lycéens s'inscrivant pour la 1<sup>ère</sup> fois en lycée général et technologique relevant de l'académie de Bordeaux ou pour les élèves provenant d'une autre académie et rejoignant un établissement aquitain en cours de cursus scolaire.**

**ATTENTION ! Les élèves ayant déjà bénéficié de cette aide, ne peuvent plus y prétendre.**

Pour effectuer cette démarche, vous devrez vous munir d'un RIB et de votre n° d'allocataire CAF (si vous en avez un et si vous percevez l'Allocation de Rentrée Scolaire).

**Le code du lycée vous sera donné dès que les services du Conseil Régional nous l'aura communiqué.**

**En cas de difficulté, vous pouvez contacter Mme CLOET (chargée du dossier) au : 05.53.77.29.20.**

## Carnet de correspondance

Le jour de la rentrée, les élèves recevront leur carnet de correspondance. Les parents devront en prendre connaissance, lire le projet et le règlement de l'établissement (**parapher toutes les pages de 3 à 9**) et signer à l'endroit prévu à cet effet (**page 10**).

Les élèves devront toujours avoir sur eux ce carnet de correspondance qui servira de moyen de communication entre le lycée et les familles. Il est donc indispensable que les parents le contrôlent régulièrement, sous peine d'être mal informés quant à la situation scolaire de leur(s) enfant(s) ou de passer à côté d'évènements ou de démarches importantes à effectuer.

## Bulletins trimestriels et documents administratifs

Les familles pourront consulter – par le biais d'internet via SCOLINFO – les notes obtenus par leur(s) enfant(s), se tenir au courant des absences, sanctions, recevoir les documents administratifs divers et messages émanant de la Direction, du secrétariat, des enseignants et pouvoir communiquer par mail avec le professeur principal, le secrétariat, en cas de problèmes, pour des demandes d'entretiens avec le professeur principal, le Directeur...

Dès la rentrée, un code confidentiel ainsi que les démarches à effectuer, vous seront communiqués par le biais de votre messagerie personnelle. **ATTENTION ! Ces informations sont confidentielles et ne doivent pas être transmises à votre enfant. Ce dernier aura ses propres codes pour accéder à SCOLINFO avec un accès plus restrictifs.**

**Chaque fois que nous vous enverrons une information sur SCOLINFO (documents divers, courriers, sanctions, absences...), un message vous sera envoyé sur votre messagerie personnelle pour vous en avertir. Il est donc IMPERATIF de consulter, très régulièrement, votre boîte mail pour avoir les informations dans les délais et pouvoir réagir au plus tôt.**

**ATTENTION ! Si vous n'avez pas communiqué d'adresse mail personnelle, je vous encourage à prendre contact avec Mme CLOET afin qu'elle puisse la saisir.**

**RAPPEL : Aucun document papier ne sera envoyé par voie postale.**

## RECONTRES FAMILLES/ENSEIGNANTS

Les rencontres collectives familles/enseignants se dérouleront comme suit :

- **Pour les 1ères et terminales « STMG » : Lundi 14 septembre de 18h30 à 20h00**
- **Pour les secondes : Mardi 29 septembre de 18h30 à 20h00**
- **Pour les terminales « ES » - « L » - « S » : Lundi 28 septembre de 18h30 à 20h00**
- **Pour les premières « ES » - « L » - « S » : Jeudi 1<sup>er</sup> octobre de 18h30 à 20h00**

Réservez bien la (ou les) soirée(s) qui vous concernent. Vous aurez la possibilité de vous garer dans la cour du lycée. Ce sera l'occasion de faire plus ample connaissance avec le lycée, l'association des parents d'élèves et les enseignants. Ces soirées permettront de faire le point sur les méthodes de travail que chaque professeur entend développer et les critères d'évaluation qu'il souhaite poser.

Ce sont également des moments de partage entre vous et l'ensemble de la communauté éducative, car vous êtes un vecteur essentiel au bon fonctionnement de notre établissement. Sans votre soutien, il est plus difficile de mettre en application les règles qui régissent notre lycée. Vos suggestions et votre aide sont des atouts précieux qui nous permettent de mener à bien la mission que nous nous sommes fixée – amener vos enfants à se construire dans le respect de tous et le suivi des valeurs fondamentales de notre société.

Les rencontres individuelles familles/enseignants se dérouleront comme suit :

- **Pour les secondes : Jeudi 3 décembre à partir de 17h00.**
- **Pour les premières : Mardi 8 décembre à partir de 17h00.**
- **Pour les terminales : Jeudi 10 décembre à partir de 17h00.**

Ces rencontres vous permettront de rencontrer les enseignants de votre ou vos enfant(s) et de faire le point sur sa scolarité, mettre en évidence les points forts, comprendre les points faibles et apporter des solutions pour y palier. Ces moments d'échanges sont importants, il est donc **INDISPENSABLE** de réserver votre soirée pour y participer (les modalités exactes vous seront communiquées ultérieurement).